

Compte-rendu du conseil municipal du Mardi 2 juin 2020 à 20h00

Séance ordinaire qui se tient dans la grande salle du Foyer Rural suivant les termes de l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020

Présence du public limité à 15 personnes.

Présent(e)s : Mesdames Marie-Christine CHEVRIER, Françoise SPANNENTE, Audrey CAPELLA, Alexandra AUGUSTE, Alexandra CALLENS, Anne HOARAU Brigitte PULCINI.
Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Alain L'HERBETTE, Philippe PETIT, Philippe CORNET, Jacques AMBRE, Daniel COLL, Bertrand GRIMAULT, Sébastien CAULT.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PULCINI

PV du 23 mai 2020 adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des conseillers délégués
- Délégations du maire
- Constitution des commissions communales
- Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués
- Election des délégués titulaires et suppléants des Etablissements publics intercommunaux
- Election des membres de la commission d'appel d'offres
- Composition de la commission communale des impôts directs
- Droit de préemption urbain :

Vente M.Magnard Pierre/ M. Claude Christophe et Mme Salas Céline

Vente M Laval Patrick et Mme Hubert Nathalie /M Laval Mickaël

• **Désignation des conseillers délégués**

Monsieur le Maire propose de désigner deux conseillers délégués :

- un conseiller à la voirie, il propose la désignation de M. Alain L'HERBETTE.

Adopté à l'unanimité

- un conseiller à la communication, il propose de désigner Mme Brigitte PULCINI.

Adopté à l'unanimité

• **Délégations du maire**

Monsieur le Maire explique qu'en début de mandat il est nécessaire de donner délégation au maire afin qu'il puisse gérer les affaires de la commune. Ces délégations sont celles qui émanent des points 1 à 23 de l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Après lecture des points 1 à 23 de l'article L2122-22 du CGCT par Monsieur le Maire.

Les délégations faites au maire sont adoptées à l'unanimité.

• **Constitution des commissions communales**

Monsieur le Maire propose de constituer les 6 commissions :

- Commission des finances
- Commission urbanisme, PLU
- Commission bâtiments, voirie
- Commission Ecole, enfance, jeunesse
- Commission Environnement, cadre de vie, relations avec les associations
- Commission communication

Commission des finances :

M. Jean Pierre HUMBERT Président
M. Bertrand GRIMAULT Vice-Président
Daniel COLL, Jacques AMBRE, Alexandra CALLENS, Marie-Christine CHEVRIER

Commission urbanisme, PLU

M. Jean Pierre HUMBERT Président
M. Jacques AMBRE Vice-Président
Anne HOARAU, Philippe PETIT, Philippe CORNET, Marie-Christine CHEVRIER Françoise SPANNENTE

Commission bâtiments, voirie :

M. Jean Pierre HUMBERT Président
M. Philippe PETIT Vice-Président
Alain L'HERBETTE, Sébastien CAULT, Brigitte PULCINI, Marie-Christine CHEVRIER, Alexandra AUGUSTE, Françoise SPANNENTE

Commission Ecole, enfance, jeunesse :

M. Jean Pierre HUMBERT Président
M. Philippe CORNET Vice-Président
Audrey CAPELLA, Bertrand GRIMAULT, Alexandra CALLENS, Sébastien CAULT, Françoise SPANNENTE

Commission Environnement, cadre de vie, relations avec les associations :

M. Jean Pierre HUMBERT Président
Mme Françoise SPANNENTE Vice-Présidente
Audrey CAPELLA, Philippe PETIT, Sébastien CAULT, Philippe CORNET, Brigitte PULCINI, Alexandra AUGUSTE, Françoise SPANNENTE

Commission communication :

M. Jean Pierre HUMBERT Président
Mme Brigitte PULCINI Vice-Présidente
Anne HOARAU, Audrey CAPELLA, Jacques AMBRE, Philippe PETIT

Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués

- **Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués**

Monsieur le Maire explique que les indemnités de fonctions des élus municipaux sont fixées selon un barème (le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale (indice brut = 1027) et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité).

Barèmes relatifs aux indemnités de fonction au 1^{er} janvier 2020**Indemnités de fonction brutes mensuelles des maires (Article L2123-23 du CGCT)**

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
De 500 à 999	40,3	1567,43

Proposition d'indemnité : 40,3 soit 1567,43 €

Indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints (Article L 2123-24 CGCT)

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
De 500 à 999	10,7	416,17

Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

- 10,7 % pour le 1^{er} adjoint soit 416,17 €
- 9,28 % pour le 2nd adjoint soit 360,94 €
- 7,87% pour le 3^{ème} adjoint soit 306,10 €
- 3,52% pour les conseillers délégués soit 136,91 €

Adopté à l'unanimité

• Election des délégués titulaires et suppléants des Etablissements publics intercommunaux

Monsieur le maire propose de désigner les membres des établissements publics suivants :

- Syndicat des Eaux de Villette/Priay
Titulaires : Jean Pierre HUMBERT, Jacques AMBRE, Philippe PETIT, Daniel COLL
Suppléants : Alain L'HERBETTE, Sébastien CAULT, Marie Christine CHEVIER

Adopté à l'unanimité

- Comité de jumelage
Titulaire : Françoise SPANNENTE
Suppléant : Philippe PETIT

Adopté à l'unanimité

- Syndicat Mixte du Centre Nautique Laure Manaudou
Titulaire : Jean Pierre HUMBERT
Suppléant : Bertrand GRIMAUULT

Adopté à l'unanimité

- Syndicat Intercommunal de l'Energie et de E-communication de l'Ain (SIEA)
Titulaire : Philippe PETIT
Suppléants : Alain L'HERBETTE , Brigitte PULCINI

Adopté à l'unanimité

- SDIS
Titulaire : Philippe PETIT

Adopté à l'unanimité

- CCAS

Françoise SPANNENTE, Audrey CAPELLA, Anne HOARAU , Brigitte PULCINI, Philippe PETIT, Daniel COLL.

Adopté à l'unanimité

- Conseiller défense :
Philippe PETIT
Adopté à l'unanimité

• Election des membres de la commission d'appel d'offres

Titulaires : Daniel COLL, Jacques AMBRE, Brigitte PULCINI
Suppléants : Bertrand GRIMAUULT, Alain L'HERBETTE, Philippe PETIT

Adopté à l'unanimité

- **Composition de la commission communale des impôts directs :**

Monsieur le Maire explique que la commission est composée de 7 membres, le maire et six commissaires titulaires et six suppléants. Ces membres et leurs suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal. La liste de proposition établie par le conseil municipal doit donc comporter douze noms pour les titulaires, et douze noms pour les suppléants.

Proposition : Marie-Christine CHEVRIER, Françoise SPANNENTE, Audrey CAPELLA, Anne HOARAU, Brigitte PULCINI, Jean Pierre HUMBERT, Alain L'HERBETTE, Philippe PETIT, Jacques AMBRE, Daniel COLL, Bertrand GRIMAUULT, Sébastien CAULT.

Proposition : Messieurs Jean-Yves NOËL, Bernard BAUDOT, Gérard HAYEZ, Claude BARAS, André BLANCHET, Louis THINET, Bruno COTTIN, Eric COTTON, Mario SEVILLA, Daniel JANIN, Gilbert TODESCHINI, et Monsieur CHAMBARD.

Adopté à l'unanimité

- **Droit de préemption urbain :**

- Vente M. M.Magnard Pierre/ M. Claude Christophe et Mme Salas Céline : terrain de 1200 m² cadastré AC 532 Lieudit Chez Anselme pour 101 000,00 €.

Pas d'exercice du droit de préemption à l'unanimité.

- Vente M Laval Patrick et Mme Hubert Nathalie /M Laval Mickaël : maison de 519 m² comprenant trois appartements parcelle cadastrée AE 50 Grande Rue « chez Berthet » pour 250 000,00 €.

Pas d'exercice du droit de préemption à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur le Maire précise que 41 élèves ont été accueillis ce matin à l'école.

Un 2^{ème} arrêt de bus accepté aux rivages le l'Ain par le Conseil Départemental

Monsieur le Maire annonce que nous avons réceptionné les masques de la Région Auvergne Rhône -Alpes

Séance levée à 21h20.

Le Maire,

Jean-Pierre HUMBERT